



## Interdiction cafetière individuelle / Machine à café payante

Par **AcidKarma**, le **18/03/2013** à **15:48**

**bonjour**

Je travaille pour un grand groupe financier et nous venons de déménager dans de nouveaux locaux.

Il nous a été notifié que notre machine à café individuelle était interdite dans les bureaux (aucuns soucis), nous l'avons donc installée dans l'espace cuisine prévu à notre étage ou a été installée une machine à café par l'entreprise.

Suite à l'installation, nous avons été priés de retirer de nouveau notre cafetière de cet espace de pause, car la machine de l'entreprise est présente pour le café.

Ce qui me pose problème c'est que le café deviendra payant dès la semaine prochaine, et les cafetières personnelles interdites où que ce soit.

Est-ce d'une part légale ? Et ne sommes nous pas devant un cas de vente forcée ? La société n'interdit pas de consommer du café, mais en impose la vente.

Merci pour vos réponse.

Cdt,

AK

Par **Lag0**, le **18/03/2013** à **16:14**

Bonjour,

A la place de la cafetière, emmenez donc une thermos de café chaque matin !